

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 MAI 2011

2011-08 DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC LANCEMENT DE LA 3EME PHASE OPERATIONNELLE

L'an deux mille onze, le mercredi 25 mai, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 19 mai 2011, s'est réuni dans la grande salle des Nouelles, sur la commune du LANDREAU, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Suppléants présents :

Monsieur Jean Pierre TASSY, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral de Pornic

Pouvoir :

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay à Bernard CLOUET

Excusés:

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

2011-08 DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC

LANCEMENT DE LA 3EME PHASE OPERATIONNELLE

Depuis 2009, le SYDELA propose à ses communes adhérentes de réaliser un diagnostic complet de leurs installations d'éclairage public.

En juin 2009, un diagnostic test a été réalisé sur 8 communes.

Puis en décembre 2009, le SYDELA a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une première phase opérationnelle portant sur 29 communes pour un total de 22 000 points lumineux environ.

En juin 2010, le SYDELA a lancé un nouvel appel d'offres pour la réalisation d'une seconde phase opérationnelle portant sur 50 communes, pour un total de 20 000 points lumineux.

A ce jour, 32 communes et 2 communautés de communes ont informé le SYDELA de leur souhait d'être diagnostiquées au cours d'une troisième phase opérationnelle. D'autres communes sont également susceptibles de solliciter un diagnostic dans les mois à venir, et il est important pour des motifs de rationalité économique de les rattacher à cette phase. La formule du marché à bons de commande semble donc la plus pertinente.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- De lancer un appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la réalisation d'une troisième tranche de diagnostic des installations d'éclairage public,
- De réaliser cette opération dans le cadre de marché à bons de commande avec un allotissement géographique de 3 lots, chaque attributaire ne pouvant pas se voir attribuer plus d'un lot,
- D'approuver le dossier de consultation relatif à cette opération,
- D'autoriser le Président à engager et à conduire la procédure de consultation.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

